



Le groupe Quinta Industries a été placé jeudi en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine)... Thierry de Segonzac, président de la Fédération des industries du cinéma (Ficam), est inquiet. La sortie de 36 longs-métrages français pourrait être compromise, dans les semaines et mois à venir, en raison de la fermeture imminente de sociétés de post-production appartenant au groupe Quinta, mises en liquidation judiciaire la semaine dernière. Quels films sont concernés? Comment faire pour que ces films puissent sortir en temps et en heure? Quelle perte cela représenterait pour les producteurs? (Source 20 minutes.fr)

Les sociétés techniques du groupe Quinta Industries vont bientôt mettre la clé sous la porte, avec dans leurs ordinateurs les éléments de 36 films. Quels sont les longs-métrages qui vont pâtir de leur liquidation judiciaire?

La Fédération des industries du cinéma, présidée par Thierry de Segonzac, a procédé depuis vendredi à un inventaire pour identifier ceux qui pourraient connaître un avenir mouvementé à cause de cette fermeture imminente: il y a donc «douze films dont la sortie est programmée dans les prochaines semaines», a indiqué Thierry de Segonzac à 20 Minutes, et 24 dont le tournage est terminé et qui devaient passer en post-production début 2012. Dans le premier cas en particulier, la sortie des longs-métrages concernés risque fortement d'être remise en cause. Il s'agit notamment de La vérité si je mens 3 de Thomas Gilou, Une nuit de Philippe Lefebvre, 10 jours en or de Nicolas Brossette avec Franck Dubosc ou encore Sport de fille de Patricia Mazuy avec Josiane Balasko. Et parmi les films dont la post-production n'a pas encore débuté figurent: Astérix au service de sa Majesté a de Laurent Tirard avec Gérard Depardieu et Edouard Baer, Comme des frères de Hugo Gélin avec François-Xavier Demaison, Populaire de Régis Roinsard avec Romain Duris, ou encore Un bonheur n'arrive jamais seul de James Huth avec Sophie Marceau et Gad Elmaleh.

Que peuvent faire les producteurs de ces films pour les «sauver» aujourd'hui?

Il faudrait pouvoir récupérer les éléments de chaque film sur les ordinateurs des sociétés techniques avant leur fermeture pour continuer la post-production chez un autre prestataire. «Scènes tournées, montages, effets spéciaux créés, sons ajoutés», énumère le président de la Fédération des industries du cinéma.

Quelles sont les difficultés rencontrées?

«Le problème est qu'aujourd'hui tous les éléments des longs-métrages, ou la plupart, sont dématérialisés», explique Thierry de Segonzac. «Toutes ces étapes de post-production sont enregistrées dans un fichier», précise-t-il à 20 Minutes. Le volume estimé de ces éléments représente 800 téraoctets, selon lui. Au-delà de cette masse énorme de données à récupérer, Thierry de Segonzac ajoute qu'il y a une difficulté supplémentaire: «Depuis deux mois, les sociétés techniques ne sont plus très bien organisées. Les éléments sont éparpillés.» En outre,

les producteurs n'ont pas le droit de venir dans les locaux. Certains d'entre eux n'ont pas encore réglé la facture et ne peuvent donc pas récupérer les éléments de leur film dans l'immédiat. Thierry de Segonzac craint que les ordinateurs soient «saisis par les créanciers avec tout le travail effectué sur les films dessus». Les images actuellement stockées dans les disques durs seraient alors définitivement perdues.

La Fédération des industries du cinéma, qui regroupe tous les métiers techniques du cinéma et représente 180 entreprises environ, souhaite apporter son aide. Que peut-elle faire?

Elle propose «la mise en place d'un dispositif de sauvetage immédiat», qui passerait par la sauvegarde des éléments et la poursuite des finitions des productions en cours. «Il faudrait figer les choses. On a besoin de temps, entre trois semaines et un mois», a indiqué à 20 Minutes Thierry de Segonzac, qui a adressé une lettre ce lundi matin au président de la République, Nicolas Sarkozy. «Compte tenu de l'urgence et de la gravité de la situation, il nous faut une impulsion de l'Etat», a-t-il expliqué, car les «conséquences économiques et culturelles» pourraient être «irréversibles». Pour lui, «la réussite de ce dispositif [de sauvetage immédiat] implique une mobilisation et une réactivité immédiate des pouvoirs publics et une sensibilisation de l'institution judiciaire autour des professionnels».

Quelle est la valeur de production de l'ensemble de ces œuvres «en péril»?

Les producteurs pourraient perdre «300 millions d'euros», estime Thierry de Segonzac. Et s'ils parviennent à récupérer des éléments, «il n'est pas certain qu'ils les obtiennent en totalité», précise-t-il.

Est-ce la première fois que des producteurs français sont confrontés à une telle situation?

Thierry de Segonzac est formel: oui. Et selon lui, c'est la faute à la numérisation et aux mutations technologiques: «Autrefois on avait des éléments physiques, des négatifs, des choses qui risquaient moins d'être perdues».

Source : 20 minutes.fr